

«Quand commencerez vous la planification de la mise en œuvre des vos objectifs réglementaires? Notre expérience est à votre disposition.»

CONSEILS EN COMPLIANCE & EN GESTION DU RISQUE

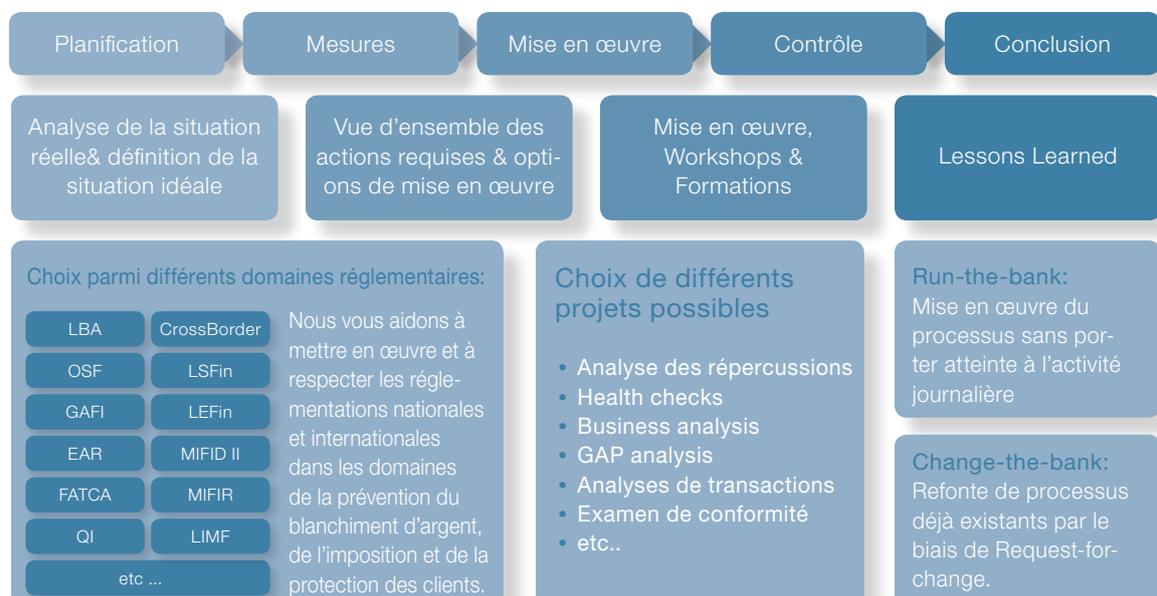
Pour Institutions bancaires

Situation initiale

Les instituts financiers doivent se conformer à des réglementations nationales et internationales toujours plus complexes. Ce faisant, la réalisation de projets réglementaires nécessite une connaissance approfondie du domaine juridique, en particulier dans les départements de Business-, Legal & Compliance, d'infrastructure technologique et de gestion du risque. Les objectifs doivent être de reconnaître les opportunités centrales, d'identifier les risques et d'éviter des coûts trop importants dus à des procédés inefficaces.

La supervision d'un projet par une tierce personne maîtrisant les exigences réglementaires vous permet d'obtenir des synergies, d'éviter toute redondance et ainsi de parvenir à une solution efficace.

Nous mettons à votre disposition notre grande expérience en la matière, et ce dès le début du processus de planification jusqu'à la mise en œuvre de projet de réglementation dans votre institut financier.



CONSEILS EN COMPLIANCE & EN GESTION DU RISQUE

Pour Institutions bancaires

Aperçu de nos prestations

1^{ÈRE} PHASE: PLANIFICATION

Nous analysons l'état actuel de votre entreprise. En nous fondant sur la comparaison entre l'état actuel et l'état idéal de votre entreprise nous effectuons une analyse des points faibles en relation aux exigences réglementaires.

2^{ÈME} PHASE: MESURES

Nous vous conseillons et vous donnons des solutions concrète en nous basant sur les résultats de l'analyse des points faibles, ce afin que vous puissiez combler vos lacunes réglementaires.

Vous serez régulièrement informés de l'avancée du projet ainsi que des problèmes afin que nous puissions déterminer ensemble la solution la plus adaptée.

3^{ÈME} PHASE: MISE EN ŒUVRE

Nous vous aidons à mettre en œuvre les mesures. La mise en œuvre comprend l'établissement d'une nouvelle structure et d'un nouveau processus organisationnelle ainsi qu'une formation appropriées pour vos collaborateurs et cadres.

4^{ÈME} PHASE: CONTRÔLE

Nous contrôlons les résultats tant professionnellement que techniquement

5^{ÈME} PHASE: CONCLUSION

Nous documentons et tenons un rapport final contenant toutes les expériences du projet et les conclusions.

Vos avantages avec Geissbühler weber & Partner

DES CONNAISSANCES D'EXPERT

Nous mettons à votre service des connaissances pointues et des experts indiqués, spécialisés dans de nombreux domaines.

UNE ÉCONOMIE DE MOYENS

Le soutien d'un expert externe permet de ne pas nuire à votre activité quotidienne. Les projets réglementaires peuvent ainsi être réalisés efficacement et rapidement.

UN PARTENAIRE INDÉPENDANT

En tant que partenaire indépendant nous ne sommes impliqués dans aucun conflit d'objectifs, ce qui nous permet de poser les questions critiques et de juger les risques et les points faibles dans leur globalité.

BEST PRACTICE ET BENCHMARKING

De part notre grande expérience du domaine, nous sommes en mesure de vous proposer, en plus des standards réglementaires minimums, les indices de référence.

Nous nous réjouissons de votre prise de contact



ALEX GEISSBÜHLER
Partner, CEO
T. +41 44 221 91 01
alex.geissbuehler@gwp.ch



RETO WEBER
Partner
T. +41 44 221 91 02
reto.weber@gwp.ch